

REGLEMENT DU JEU CONCOURS « Nouveau catalogue 2016 ! »
du 03 au 26 MARS 2016

ARTICLE 1 : société organisatrice

LA SOCIETE EOLE.COMM,

SARL au capital social de 7.622,45 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Narbonne sous le numéro 433 643 582, filiale de la Société Narbonne Accessoires SA, ayant son siège social situé à Narbonne (Aude), ZI de Plaisance, prise en la personne de son représentant légal domicilié audit siège en cette qualité,

Organise, une tombola sans obligation d'achat du 03 mars au 26 mars 2016 inclus intitulé « Nouveau catalogue 2016 ! » pour le compte de la société NARBONNE ACCESSOIRES.

ARTICLE 2 : participants

Ce jeu est ouvert à toutes personnes physiques, majeures, résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des employés de LA SOCIETE ORGANISATRICE ou appartenant au groupe de la société organisatrice, et de leur famille et toute personne ayant collaboré à la conception ou réalisation du jeu.

ARTICLE 3 : modalités de participation

Comme toute loterie commerciale, ce jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.

Le jeu est uniquement disponible sur le site www.narbonneaccessoires.fr.

Pour toute personne disposant déjà d'un compte créé après le 18 décembre 2015 la participation au jeu s'effectue en se connectant à son compte via l'adresse

<http://www.narbonneaccessoires.fr/customer/account/login/>, rubrique Jeu Concours.

Pour toute personne ne disposant pas de compte créé sur le site www.narbonneaccessoires.fr après le 18 décembre 2015, la participation s'effectue en créant son compte via l'adresse <http://www.narbonneaccessoires.fr/customer/account/create/> du 03 mars au 26 mars 2016 inclus pourra remplir son bulletin de participation électronique.

Pour être valable, le compte client devra au moins contenir les Nom, Prénom, email, adresse complète, téléphone, type de véhicule du participant et avoir expressément validé dans « Mon compte », rubrique « Jeu Concours » sa participation et son acceptation des modalités de jeu.

Tout compte client incomplet et non validé par la confirmation de l'email envoyé par le site www.narbonneaccessoires.fr, ne sera pas pris en compte.

La participation au jeu est limitée à 1 (une) par personne par foyer fiscal, et ce sur toute la durée du jeu, soit du 03 mars au 26 mars 2016 inclus.

ARTICLE 4 : lots

Les lots mis en jeu pour l'ensemble des magasins sont les suivants :

Du 1^{er} au 12^{ème} lot :

1 chèque voyage Vacances Soleil d'une valeur unitaire de 250 € (les chèques sont nominatifs et utilisables hors juillet et août sur les campings de la top sélection)

Cliquez ici :

<http://www.vacansoleil.fr/a-propos-de-vacansoleil/top-selection/>

Du 13 au 22^{ème} lot :

1 chèque voyage Iris Parc d'une valeur unitaire de 250€

Séjour hors Juillet et Août, en fonction des disponibilités.

- Le chèque cadeau est valable un an.
- Ce chèque n'est pas transmissible.
- Non échangeable contre de la monnaie et ne peut être utilisé pour payer une assurance ou des billets pour un parc à thème.

Les chèques sont valables sur tous les campings iris parc. (<http://www.irisparc.fr/>).

Attribution aléatoire par l'organisateur de l'un ou l'autre des chèques voyages, sans possibilité de modification.

Du 23^{ème} au 42^{ème} lot :

1 entrée au Futuroscope d'une valeur unitaire de 43€

(utilisable à une date déterminée par le gagnant)

(<http://www.futuroscope.com>)

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent pour quelque cause que ce soit.

La société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres lots de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment une rupture même momentanée.

ARTICLE 5 : détermination des gagnants :

La détermination des gagnants se fera par tirage au sort, le 04 avril 2016 à Narbonne au siège de la société NARBONNE ACCESSOIRES.

L'information quant à l'identité des gagnants se fera immédiatement le jour du tirage sur notre site, la liste des gagnants sera affichée sur notre site internet :

http://www.narbonneaccessoires.fr/jeu_concours les gagnants seront contactés par email, à l'adresse mail qu'ils auront renseigné dans le formulaire client, pour les informer de leur gain.

Les gains seront envoyés aux gagnants dans un délai de 1 mois après la date du tirage, à l'adresse courrier renseignée dans leur fiche client.

ARTICLE 6 : Remise des lots :

Les personnes ayant été tirées au sort recevront leur lot par courrier.

ARTICLE 7 : droit d'accès et de rectification

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant, conservées dans un fichier informatisé, qu'ils pourront exercer auprès de LA SOCIETE ORGANISATRICE.

Les participants autorisent par avance la publication à des fins commerciales et publicitaires, de leur nom, de leur adresse et de leur image.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'opérateur de ce jeu :

EOLE.COMM

Jeux Concours

BP 70441

11 104 NARBONNE CEDEX

Les traitements de données personnelles mis en œuvre ont été déclarés auprès de la CNIL. Sous réserve de leur consentement explicite, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par la société organisatrice et ses partenaires commerciaux afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

ARTICLE 8 : Acceptation du règlement

Le fait de participer au présent jeu implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ses conditions et à la renonciation à tout recours contre les décisions de la société organisatrice du jeu.

ARTICLE 9 : faculté de modification/suppression du jeu

La société organisatrice se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification du jeu, à son interruption momentanée ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse lui être réclamée de ce fait.

Le jeu peut être annulé en cas de force majeure.

ARTICLE 10 : Dépôt du règlement sur le site www.narbonneaccessoires.fr :

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, disponible sur notre site internet www.narbonneaccessoires.fr.

Celui-ci sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande en écrivant à LA SOCIETE ORGANISATRICE, à l'adresse suivante :

EOLE.COMM - Jeu concours — BP 70441 - 11104 NARBONNE Cedex.

Remboursement du timbre au tarif lent en vigueur.

ARTICLE 11 : Loi applicable

Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et, ou son exécution, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du TGI de NARBONNE.